

# Les francophones se rebellent contre De Block

**La Cocof a adopté une motion en conflit d'intérêts contre la répartition par le Fédéral des quotas Inami pour les futurs médecins.**

**JEAN-PAUL BOMBAERTS**

Nouveau rebondissement dans le dossier fleuve des numéros Inami pour les étudiants en médecine. Vendredi, le Parlement francophone bruxellois a activé la procédure en conflit d'intérêts. Résultat: pendant 60 jours, le dossier est gelé, le temps d'ouvrir une négociation.

La motion en conflit d'intérêts peut être activée lorsqu'une des deux communautés linguistiques estime que «ses intérêts sont gravement lésés». À condition toutefois de réunir une majorité spéciale de trois quarts des élus de l'assemblée pour pouvoir être validée.

Une première tentative avait déjà eu lieu mercredi, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais le MR, qui dispose d'un peu plus d'un quart des sièges, avait fait barrage à la majorité PS, cdH et DÉFI, rejointe pour la circonstance par Ecolo. Deuxième essai vendredi, cette fois devant la Commission communautaire française (Cocof).

Essai transformé puisque le MR n'y dispose pas d'une minorité de blocage.

Du coup, le processus législatif à la Chambre est suspendu pendant 60 jours. Cette période doit en théorie permettre d'amener francophones et Flamands à la table des négociations autour du projet de la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open Vld), qui fixe la répartition des quotas de numéros Inami. Le projet avait été approuvé mardi dernier en commission des Affaires sociales à la Chambre.

## **Accord politique**

La fixation de la répartition des quotas est le résultat d'un accord politique où la ministre garantit l'octroi de numéros Inami en suffisance moyennant l'organisation d'un examen d'entrée en Communauté française.

Cet accord a mis fin à ce que la Flandre a vécu comme une injustice après avoir organisé pendant vingt ans un examen d'entrée qui a sacrifié des milliers d'étudiants flamands.

Les francophones, eux, reprochent à la ministre de ne pas tenir compte des évolutions démographiques dans la fixation des quotas, en particulier à Bruxelles où on se ré-

fère au nombre d'inscrits dans les écoles francophones et néerlandophones. Le critère de la population scolaire est sans lien avec les besoins sanitaires de la Région, fustigent les francophones. À leurs yeux, la réforme consiste à organiser la pénurie et il manquera de médecins et de dentistes, parce que les paramètres de calcul ne sont pas les bons.

Au MR, on se montre peu impressionné. «Je ne veux rien présumer mais il y a peu de chance que cette motion passe le cap du Sénat», a réagi le député Jacques Brotchi. Le Sénat doit en effet organiser la concertation et, en cas d'échec, transmettre le dossier au Comité de Concertation, qui réunit les exécutifs des différentes entités. Jacques Brotchi rappelle que la commission de planification est composée paritairement de francophones et de néerlandophones et qu'elle était parvenue à diminuer de moitié l'excédent de numéros Inami côté francophone (de 3.167 à 1.531).

**«Il y a peu de chances que cette motion passe le cap du Sénat.»**

**JACQUES BROTCCHI**  
DÉPUTÉ MR